

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. David Mayer intitulée
« Sensibiliser et agir, comment notre Commune peut soutenir la santé mentale
de nos jeunes »**

- Le président passe la parole à la Municipalité pour la réponse à cette interpellation.
- Mme Jeannette Weber : déclare que la Municipalité répond comme suit à l'interpellation de M. David Mayer.

La Municipalité partage cette préoccupation et collabore à ce sujet notamment avec les directions des établissements scolaires et celle du PLS Dôle. Pour faire face à cette problématique, de nouveaux postes d'encadrement scolaire et des mesures spécifiques à la santé mentale sont en train d'être déployées par le Canton, comme :

- L'augmentation du nombre de psychologues, de logopédistes, de psychomotricien-ne-s et d'enseignant-e-s spécialisé-e-s pour l'aide à l'intégration, et également des coordinateur-trice-s à l'inclusion pour les crèches.
- Des classes régionales de pédagogie spécialisées sont en train de s'ouvrir, avec de l'enseignement en petits groupes.
- Une mise en place du nouveau protocole sur l'évaluation et la gestion du risque suicidaire dans les établissements.
- L'augmentation des postes de psychologues au post-obligatoire et des équipes de santé mentales.
- L'augmentation de la prévention et de la promotion de la santé en milieu scolaire.
- Le renforcement du soutien aux établissements dans les situations complexes et aiguës.

En effet, les axes prioritaires du Conseil d'État sont :

- Faciliter l'entrée scolaire avec un meilleur encadrement des classes de 1P et de 2P, ce qui rejoint la politique d'enfance communale.
- Un focus particulier pour les élèves de la 9S à la 11S au niveau de la santé mentale et de la formation post-obligatoire, ainsi qu'une priorité sur les difficultés de comportement et un soutien aux professionnel-le-s.

Sur le plan communal, le Service de l'enfance et de la jeunesse soutient les jeunes et leur famille dès la petite enfance et jusqu'à l'âge adulte, par le biais :

- D'une prévention précoce dès la petite enfance s'articulant autour de plusieurs prestations comme l'Accueil libre parents-enfants, le projet Ping-Pong et Les Mots Piccolos.
- Des différentes structures communales, para- et extrascolaires.
- Du travail social de proximité intervenant directement auprès des jeunes sur leurs espaces naturels de socialisation et sur l'espace public.
- De l'insertion socioprofessionnelle de proximité comme Activ'Action.
- Le travail social en milieu scolaire par la conseillère école-famille, l'objectif de la Municipalité pour 2024 étant de créer un poste supplémentaire pour avoir un-e conseiller-ère école-famille par établissement pour faire face à l'augmentation des suivis individualisés.
- Une collaboration étroite avec le Centre de rencontres et de loisirs (CRL) et Espace Prévention La Côte en ce qui concerne la prévention primaire, notamment aux abords des écoles avec le bus prévention.

Le réseau petite enfance récemment constitué a permis de mettre le doigt sur la nécessité de rendre plus visible et accessible la grande diversité des prestations proposées sur le territoire glandois, notamment auprès des familles les plus vulnérables. Ceci devra passer par la création d'un guichet unique de l'enfance.

Pour donner et recueillir des informations sur d'autres territoires d'intervention, les délégué·e·s à l'enfance et à la jeunesse participent régulièrement à des rencontres et séminaires, comme par exemple le réseau des pédiatres et la plateforme intercommunale sur le soutien aux activités de la jeunesse. Le séminaire qui va avoir lieu prochainement est « Encourager l'activité physique des jeunes » et la journée « Agir pour la santé mentale ».

Enfin, les établissements scolaires proposent au programme de multiples interventions de prévention autour de thématiques variées, également dans une logique d'anticipation d'éventuelles stigmatisations comme le harcèlement, l'identité de genre et le racisme. Les personnes ressources des établissements rencontrent les élèves et proposent un accompagnement et une écoute ou une orientation vers l'infirmière scolaire, les psychologues et psychiatres du PPLS, notamment pour des questions liées à des troubles alimentaires, scarifications ou risques de suicide. En cas de situation de harcèlement scolaire, la méthode de préoccupation partagée peut être proposée pour soutenir l'élève victime et accompagner l'élève agresseur, ainsi que les témoins, pour éviter les récidives.

D'autres partenaires peuvent potentiellement être mobilisé·e·s tel·le·s que Stop Suicide, le programme « Départ » du CHUV pour l'addiction, la fondation As'tram' pour les situations de séparation, de maladies psychiques ou de deuil en famille, l'association Vogué pour les questions de genre et de diversité sexuelle.

Cette problématique sociétale de la santé mentale de la jeunesse est une préoccupation centrale qui est prise très au sérieux tant au niveau du Canton que de la ville de Gland.

- Le président demande à M. David Mayer s'il est satisfait de la réponse apportée par la Municipalité à son interpellation.
- M. David Mayer : remercie la Municipalité pour sa réponse, qui le satisfait, ainsi que pour toutes les explications qui ont été données.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.